

À
Monsieur Fontaine, CT ASH de l'académie de Paris
Monsieur Debats, IEN ASH 3

Paris, le 03 décembre 2020

Objet : formation continue des accompagnant-es des élèves en situation de handicap

Bonjour,

Lors du groupe de travail AESH du 20 novembre 2020 nous avons souligné deux difficultés principales concernant l'accès des accompagnant-es des élèves en situation de handicap à la formation continue :

1) Le manque d'information

Les modules de formation continue proposés aux AESH sont difficilement accessibles sur le catalogue du plan académique de formation. De plus les modalités et délais d'inscription très courts n'ont pas fait l'objet d'une information spécifique auprès des collègues, notamment par le biais de leur messagerie académique.

2) Le public concerné

Un nombre important de modules de formation concernant l'école inclusive ne sont pas clairement indiqués comme étant ouverts aux accompagnant-es des élèves en situation de handicap alors que ces personnels sont directement concerné-es par les thèmes abordés au même titre que les autres catégories de personnels indiquées comme "Public concerné".

Le droit à la formation continue est inscrit dans la circulaire du 5 juin 2019.

Nous demandons :

- à ce que l'offre de formation continue pour les AESH soit étendue à l'ensemble des modules pouvant les intéresser et que cela soit clairement indiqué ;
- à ce qu'une entrée spécifique AESH apparaisse à l'accueil du catalogue ;
- à ce qu'une information soit faite, via la messagerie académique des AESH, concernant le calendrier et les modalités d'inscription au PAF, en amont de son ouverture.

Dans l'immédiat nous souhaitons, pour les formations du deuxième semestre qui ne sont pas complètes, qu'une information soit faite aux AESH via leur messagerie académique pour qu'elles-ils puissent s'inscrire si elles-ils le souhaitent.

Veillez croire en notre attachement au service public d'éducation et à l'école inclusive,
Cordialement,

SUD éducation Paris